

N°2020-044

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet.

L'an deux mil vingt le jeudi 9 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 06/07/2020

Date d'affichage 06/07/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Procurations : 1

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Monsieur Bernard THIREAU donne pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

Était absent non excusé : Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAIS a été élu secrétaire de séance.

Délibérations d'affectation des résultats 2019, budget commune

Considérant que le compte administratif 2019 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 248 496.90 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 528 123.47 €

Un solde des restes à réaliser de - 6 488.67 €

Détermination du résultat d'exploitation 2019 à affecter :

-> Excédent antérieur reporté 346 151.69 €

-> Résultat de l'exercice 248 496.90 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 594 648.59 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,

Article 1<sup>er</sup> : Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, arrêté au 31 décembre 2019 : - 528 123.47 €

Excédent du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2020 : - 6 488.67 €

Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0€

**Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 534 612.14 €**

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 125 082.67 €, sera repris au budget 2020 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 11 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 3 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 21 juillet 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20200709-2020-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Le Maire, Anthony ROULLIER

